



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JANVIER 2020**

L'An deux mil vingt, le treize janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 13/18 jusqu'à la délibération n°2- 14/18 à partir de la délibération n°3.

Bernard ALINCANT (arrivé à la délibération n°3), Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Marc HILLAIRET, Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENDEAU.

Etaient absents : 4/18 :

Audrey MARIONNEAU, Alain GUEDON, Chloé MERLET, Frédérique VOINEAU-ORGERIT, Absents excusés.

Secrétaire de séance : Stéphanie SCHIEL a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 09 Décembre 2019.

Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du 09 Décembre 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	0

- D'approuver ledit compte rendu du Conseil Municipal

Décision du Maire sur délégation

- 12 rue de la Garenne
- 8 rue Beauséjour
- 2 rue de la Régence

1. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Demande de l'OGEC : subvention exceptionnelle

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de l'OGEC de l'école Saint Louis de Grosbreuil concernant une demande de subvention exceptionnelle en raison d'un déficit concernant les sorties scolaires.

Madame Le Maire précise que l'école privée a anticipé une subvention qui se délibère chaque année.

Vu l'avis de la Commission finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
0	11	2 (Laëtitia BARRAIN, Alain GUILMENT)

- De verser une subvention exceptionnelle de 1468.17 € afin de rétablir l'équilibre financier concernant les sorties scolaires de l'école ;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

2. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Eclairage public

Madame Le Maire présente les différentes estimations du SYDEV pour les projets d'éclairages publics pour l'aménagement de la Commune :

- **Extensions du réseau :**

1. opération Zone d'équipements sportifs, culturelle et de Loisirs rue de l'Atlantique : 82 004 €
2. Pôle commercial – place des Meuniers : 89 671 €
3. Aménagement des abords des commerces – place des Meuniers : 27 431 €

- **Effacement des réseaux :**

4. rue de l'Atlantique : 25 901 €

Vu l'avis de la Commission finances,

1. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	0

- D'approuver l'estimation d'extension de réseau d'éclairage public pour l'opération Zone d'équipements sportifs, culturelle et de Loisirs rue de l'Atlantique pour un montant de 82 004 € ;
- De dire que la part assainissement sera facturée et pris en charge par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

2. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	0

- D'approuver l'estimation d'extension de réseau d'éclairage public pour l'opération Pôle commercial – place des Meuniers pour un montant de 89 671 €
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

3. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	0

- D'approuver l'estimation d'extension de réseau d'éclairage public pour l'aménagement des abords des commerces – place des Meuniers pour un montant de 27 431 €
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

4. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	0

- D'approuver l'estimation d'effacement de réseau d'éclairage public rue de l'Atlantique pour un montant de 25 901 €
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

20h30 : Arrivée de Bernard ALINCANT.

3. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Demande de Subvention de l'Etat 2020 pour la Sécurisation de l'école publique

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de travaux de sécurisation de l'école publique et dont le coût prévisionnel s'élève à 421 200 € HT soit 505 440 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 421 200 € HT

Subvention de l'Etat: 126 360 € (30%)

Autofinancement communal : 294 840 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Echéancier de l'opération (phase réalisation) et des dépenses (travaux) :

Consultation des entreprises travaux = du 20 décembre 2019 au 27 janvier 2020

Période de préparation = mars 2020 (4 semaines)

Démarrage prévisionnel des travaux = avril 2020

INTERVENTION	PLANNING D'EXECUTION PREVISIONNEL
Travaux VRD et espaces verts : 1 ^{ère} phase (avant travaux des concessionnaires réseaux)	De mars à mi-juin 2020
Travaux concessionnaires réseaux incluant les travaux d'éclairage public	Juin – juillet 2020
Travaux VRD et espaces verts : 2 ^{ème} phase (après travaux des concessionnaires réseaux)	Septembre à décembre 2020

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	1 (Bernard ALINCANT)

- D'adopter le projet de travaux de sécurisation de l'école publique

- D'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention de l'Etat
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

4. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Contrat Vendée territoire : Demande de subvention pour la Place des Meuniers

Vu le budget communal,

Madame Le Maire expose que le projet de construction de place des commerces dont le coût prévisionnel s'élève à 787 672,71 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département avec le Contrat Vendée Territoire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

● Plan de financement prévisionnel

• Dépenses		• Recettes	
Coût prévu		Financement prévu	
DÉPENSES	787 672,71 € TTC	RECETTES	787 672,71 € TTC
Poste 1	543 785,52 €	Région (Contrat) : Cette rubrique n'est à remplir qu'une fois le contrat Territoire-Région signé.	
CONSTRUCTION		Région (hors contrat)	
Poste 2	37 878,06 €	Département	59 753,00 €
TAXE AMENAGEMENT- REMBOURSEMENT EMPRUNT - ETUDES		CONTRAT VENDEE TERRITOIRE	
Poste 3	169 166,34 €	Etat	
TERRAINS ET AUTRES IMMO CORPORELLES		Europe	
Poste 4	10 829,32 €	Fonds de concours	120 000,00 €
INTEGRATION DES ETUDES DANS LES TRAVAUX		FONDS DE CONCOURS 2015-2018 + 2019-2020	
Poste 5	10 000,00 €	Autres financements	10 829,32 €
DEPENSES IMPREVUES		INTEGRATION DES ETUDES DANS LES TRAVAUX	
Poste 6	16 013,47 €	Maître d'ouvrage	597 090,39 €
VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		EMPRUNT ET SUBVENTION D'EQUILIBRE	
TOTAL DEPENSES 787 672,71 € TTC		TOTAL RECETTES 787 672,71 € TTC	

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Période de préparation = mars 2020

Démarrage prévisionnel des travaux = avril 2020

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	1 (Bernard ALINCANT)

- D'arrêter le projet de travaux de construction de place des commerces
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre d'une subvention Contrat Vendée Territoire auprès du Département
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

5. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Fonds de concours 2020 : Demande de subvention pour la Place des Meuniers

Madame le Maire expose que le projet de construction de place des commerces sur la place des Meuniers dont le coût prévisionnel s'élève à 787 672,71 € TTC est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL.

Elle présente le plan de financement de cette opération:

● Plan de financement prévisionnel

• Dépenses		• Recettes	
Coût prévu		Financement prévu	
DÉPENSES	787 672,71 € TTC	RECETTES	787 672,71 € TTC
Poste 1	543 785,52 €	Région (Contrat) : Cette rubrique n'est à remplir qu'une fois le contrat Territoire-Région signé.	
CONSTRUCTION		Région (hors contrat)	
Poste 2	37 878,06 €	Département	59 753,00 €
TAXE AMENAGEMENT- REMBOURSEMENT EMPRUNT - ETUDES		CONTRAT VENDEE TERRITOIRE	
Poste 3	169 166,34 €	Etat	
TERRAINS ET AUTRES IMMO CORPORELLES		Europe	
Poste 4	10 829,32 €	Fonds de concours	120 000,00 €
INTEGRATION DES ETUDES DANS LES TRAVAUX		FONDS DE CONCOURS 2015-2018 + 2019-2020	
Poste 5	10 000,00 €	Autres financements	10 829,32 €
DEPENSES IMPREVUES		INTEGRATION DES ETUDES DANS LES TRAVAUX	
Poste 6	16 013,47 €	Maître d'ouvrage	597 090,39 €
VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		EMPRUNT ET SUBVENTION D'EQUILIBRE	
TOTAL DEPENSES 787 672,71 € TTC		TOTAL RECETTES 787 672,71 € TTC	

Ainsi il convient de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL à hauteur de 75 000 €.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
13	0	1 (Bernard ALINCANT)

- De valider le plan de financement tel que présenté
- De solliciter auprès de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL l'obtention de la somme de 75 000 € allouée à la Commune sur l'enveloppe des fonds de concours 2019/2020 pour l'équipement suivant : construction bar restaurant
- De préciser que le fonds de concours sera imputé au compte 131 « subventions d'équipement transférables »
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Transfert compétence assainissement : approbation PV mise à disposition des biens
-

Reporté.

DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Budget annexe place des meuniers – vote du budget
-

Reporté.

6. DEL. 13.01.2020 Finances communales

- Convention de maîtrise foncière avec l'EPF – rachat des parcelles
-

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place des meuniers, une convention de maîtrise foncière en vue de la réalisation de commerces et de logements dans le centre-bourg a été signée entre l'Etablissement Public Foncier et la Commune.

Dans ce cadre, la Commune devait répondre à l'appel de fonds de l'EPF destiné à racheter le foncier acquis en son nom pour l'aménagement de la place des meuniers.

L'appel de fonds pour le rachat des biens cadastrés AC 157 – 158 – 177 – 180 – 181 d'une surface totale de 2243 m² s'élève à 146 379.45 € HT soit 148 095.34 € TTC. Cette somme recouvre le prix d'achat des terrains auxquels sont ajoutés les frais d'actes, la TVA sur marge et l'actualisation foncière.

Vu l'avis des domaines en date du 08/01/2020 fixant le prix de cession de ces terrains à 146 379.45 € HT

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	0

- De valider le montant du prix de cession établi par l'EPF qui s'élève à 146 379.45 € HT soit 148 095.34 € TTC pour les parcelles AC 157 – 158 – 177 – 180 – 181
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de la Commune
- D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

7. DEL. 13.01.2020 Voirie – Affaires agricoles

- Vente parcelle à l'Emerière
-

Madame Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame BERGERON souhaitant acquérir la parcelle communale située à l'Emerière et cadastrée section D 1305 d'une contenance de 89 m² au prix des domaines fixé à 3500 € HT.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	0

- D'approuver la cession à Monsieur et Madame BERGERON de la parcelle cadastrée section D 1305 d'une contenance de 89 m² au prix des domaines fixé à 3500 € HT
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

8. DEL. 13.01.2020 Urbanisme - assainissement

- Révision allégée n°2 - approbation
-

APPROBATION DE LA REVISION ALLEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-2 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 12/03/2013, modifié par délibération du 11/06/2018,

VU le projet de révision allégée n°2 mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15/10/2019 au 15/11/2019 inclus,

VU le rapport du commissaire enquêteur du 02/12/2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	0

- **APPROUVE** le dossier de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de GROSBREUIL, comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, les documents graphiques et les annexes,
- **DIT** que la présente délibération, conformément au code de l'urbanisme, sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal départemental et deviendra exécutoire après accomplissement de ces mesures.
- **AUTORISE** Madame Le Maire, Martine DURAND ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

DEL. 13.01.2020 Urbanisme - assainissement

- Droit de préemption urbain
-

Sans objet.

9. DEL. 13.01.2020 Enfance jeunesse

- Convention inspection académique – intervenants école
-

Dans le cadre des interventions musique et danses, l'inspection académique propose une convention type destinée à l'employeur et fixant les conditions de participation aux activités d'enseignement des intervenants rémunérés par les collectivités locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	0

- D'approuver la convention type pour l'organisation des conditions de participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignements dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

10. DEL. 13.01.2020 Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

- RGPD : Convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé proposé par e-collectivités Vendée
-

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	0

- D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
- De nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

- Calendrier des prochaines réunions.

La séance est levée à : 21h03.

Madame La Maire,


Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 13.01.2020

1. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Demande de l'OGEC : subvention exceptionnelle
2. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Eclairage public
3. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Demande de Subvention de l'Etat 2020 pour la Sécurisation de l'école publique
4. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Contrat Vendée territoire : Demande de subvention pour la Place des Meuniers
5. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Fonds de concours 2020 : Demande de subvention pour la Place des Meuniers
6. **DEL. 13.01.2020 Finances communales**
 - Convention de maîtrise foncière avec l'EPF – rachat des parcelles
7. **DEL. 13.01.2020 Voirie – Affaires agricoles**
 - Vente parcelle à l'Emerière
8. **DEL. 13.01.2020 Urbanisme - assainissement**
 - Révision allégée n°2 - approbation
9. **DEL. 13.01.2020 Enfance jeunesse**
 - Convention inspection académique – intervenants école
10. **DEL. 13.01.2020 Communauté de Communes Vendée Grand Littoral**
 - RGPD : Convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé proposé par e-collectivités Vendée

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	<i>Absent excusé</i>
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	<i>Absente excusée</i>
MERLET Chloé	<i>Absente excusée</i>
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	<i>Absente excusée</i>

